



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARSAL

COMPTE RENDU de la
séance du 21 septembre 2021

Ordre du jour

1. Lancement de l'appel d'offre pour la Délégation de Service Public du café-restaurant Le Relais
2. Lancement de la procédure de récupération des concessions des tombes en état d'abandon
3. Entretien des pistes, état des lieux, plan d'action
4. Mise à jour de la signalétique dans le village
5. Questions diverses

Présents : M.Babylon, D.Bonnefoy, F.Llabour, G.Métivier, JP.Rodriguez, H.Villelongue
Secrétaire de séance : M. Babylon

La séance est ouverte à 15h

En préalable le conseil prend acte de la démission de Daniel Puigségur de ses fonctions de maire et de conseiller municipal, démission qui a pris effet à compter de ce jour à la réception du courrier signifiant son acceptation par le Préfet des Pyrénées orientales. La fonction de maire est assurée par intérim par le premier adjoint, Guy Métivier, jusqu'à l'élection du nouveau maire.

1. Le conseil valide le projet de cahier des charges pour la Délégation de Service Public du café-restaurant Le Relais. Le conseil délibère pour lancer l'appel d'offre pour cette DSP avant le 30 septembre avec date limite de dépôt des dossiers le 14 décembre. Adopté à l'unanimité. Le dossier sera consultable en mairie.
2. Constatant que plusieurs tombes situées sur des concessions perpétuelles sont notoirement laissées à l'abandon et après en avoir débattu à plusieurs reprises, le conseil délibère pour que soit lancée la procédure de récupération de ces concessions, conformément à la réglementation et aux lois en vigueur. La délibération est adoptée à l'unanimité. La procédure débute par une visite du conseil au cimetière pour établir un premier constat d'abandon. La publicité légale sera faite dans les journaux habilités. L'affichage réglementaire sera fait en mairie et au cimetière.
3. Le conseil valide le plan d'entretien des chemins vicinaux goudronnés et son financement, en partie sur des crédits de fonctionnement prévus à cet effet et en partie sur des crédits de soutien obtenus suite à la tempête Gloria. Seront concernés le CR1 (route de La Prade), le CR5 (route du mas Cramat) et le CR7 (route du mas de la Tour).
4. Le conseil fait le point sur les mises à jour à faire dans la signalétique de la commune : implantation du panneau de randonnées "Canigo grand site", aménagement d'un parking 2, signalétique des mas, signalétique des points d'intérêt, plaques des rues....

La séance est close à 17 h 20